

DECRET D/2016/ **361** /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CADRES AU MINISTERE DE
L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;
- Vu** le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant, structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2016/142/PRG/SGG du 20 avril 2016, portant attributions et organisation du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ;

DECRETE

Article 1er : les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après:

1. Secrétaire Général

El hadj Mamady **CONDE**, confirmé.

2. Chef de Cabinet

Edouard Félix **CAMARA**, Administrateur Civil.

3. Conseiller Chargé des Questions de Production et d'Alimentation Animales
El hadj Mamadou Mouctar **SOW**, confirmé.
4. Conseiller Chargé des Questions de Santé Animale
Dr Sény **MANET**, précédemment directeur national des services vétérinaires.
5. Conseiller Juridique
Abdourahmane **TOUNKARA**, juriste
6. Conseillère Chargée de Mission
Dr Marie **CAMARA**, confirmée.
7. Inspecteur Général
El hadj Mamadou Bantingel **BARRY**, précédemment Chef de Cabinet.
9. Inspectrice Générale Adjointe
Hadja Zénab **SYLLA**, confirmée.
10. Directeur National des Productions et Industries Animales
Boniface **MANSARE**, confirmé.
11. Directrice Nationale Adjointe des Productions et Industries Animales
Hadja Adama **TRAORE**, confirmée.
12. Directeur National des Services Vétérinaires
Dr Daouda **BANGOURA**, précédemment conseiller chargé des questions de santé animale.
13. Directeur National Adjoint des Services Vétérinaires
Dr Mamadou Lamarana **SQUARE**, confirmé.
14. Directeur National de l'Alimentation Animale et de l'Hydraulique Pastorale
Hassane **MARA**, précédemment directeur régional de l'Elevage et des Productions Animales de Mamou.

15. Directeur National Adjoint de l'Alimentation Animale et de l'Hydraulique Pastorale
Lansana Kalas **CAMARA**, confirmé.
16. Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement
Dr Fodé Sory **KEITA**, confirmé.
17. Directeur Général Adjoint du Bureau de Stratégie et de Développement
Dr Amara **SYLLA**, confirmé.
18. Directrice Régionale de l'Elevage et des Productions Animales de Conakry
Hadja Mayénaba **CONTE**, confirmée.
19. Directeur Régional de l'Elevage et des Productions Animales de Kindia
Dr Alexis Zézé **GUILAVOGUI**, confirmé.
20. Directeur Régional de l'Elevage et des Productions Animales de Boké
Dr Kadé Dabas **KEITA**, confirmé.
21. Directeur Régional de l'Elevage et des Productions Animales de Labé
Dr Boubacar **BARRY**, confirmé.
22. Directeur Régional de l'Elevage et des Productions Animales de Mamou
Mamadou **BALDE**, matricule 151961D, en service à la Direction Régionale de Mamou.
23. Directeur Régional de l'Elevage et des Productions Animales de Faranah
Aly **CAMARA**, confirmé.
24. Directeur Régional de l'Elevage et des Productions Animales de Kankan
Saïdou **DAFF**, confirmé.

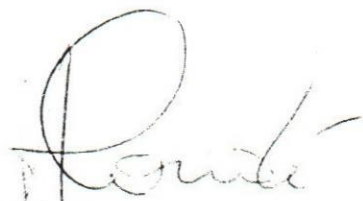
25. Directeur Régional de l'Elevage et des Productions Animales de Nzérékoré

Dr Douokoro **KALIVOGUI**, confirmé.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

25 NOV. 2015

Conakry, le



Prof. Alpha CONDE